

Suivi individuel de l'état de santé et inaptitude au poste de travail



Médecins

DPC MED (soumis à validation)

À DISTANCE Réf. 12b046_D

14 h
28.29 mars

€ 750 € HT

ANIMATION

Médecin du travail

DÉROULEMENT

› 9h00-12h30 / 13h30-17h00

SUIVI ET ÉVALUATION

- › Supports de cours inclus.
- › Tests de positionnement.
- › Évaluation des acquis : autoévaluations, quiz, analyses de cas, etc.
- › Évaluation à froid.


afometra
FORMATION EN SANTÉ AU TRAVAIL
ISO 9001:2015
Labellisation PMR

Le médecin du travail juriste qui anime cette formation détaille les principes de l'inaptitude et les modalités de réalisation d'une procédure d'inaptitude.

Prérequis

Exercer en SPST.

Objectifs

- Réaliser une procédure d'inaptitude conforme à la réglementation en vigueur (y compris dans les cas particuliers : AT/MP, invalidité, RPS).
- Rédiger des avis et courriers en sécurité juridique dans le cadre de l'inaptitude.
- Maîtriser les implications des avis d'inaptitude pour l'employeur dans le cadre de sa recherche de reclassement.
- Appréhender le contentieux juridique de l'impossibilité de reclassement suite à l'inaptitude.

Programme

- Parcourir les notions juridiques de base.
 - › Organisation judiciaire en France – Le conseil des prud'hommes.
 - › Droit du contrat de travail et de sa rupture : règles essentielles.
- Cadrer les propositions d'aménagement de poste.
 - › Les modalités pour le médecin du travail et les échanges avec le salarié et l'employeur.
 - › Les obligations de l'employeur et du salarié.
- Définir le rôle du médecin du travail dans l'inaptitude.
 - › Constat d'inaptitude et responsabilité du médecin.
 - › La procédure d'inaptitude et des conditions de travail.
 - › L'étude de poste – Les capacités médicales restantes.
 - › La dispense de recherche de reclassement.
- Définir le rôle de l'employeur dans l'inaptitude.
 - › L'étendue de l'obligation de recherche de reclassement.
 - › L'avis du CSE.
 - › La reprise du versement du salaire.
 - › Le refus de poste et la procédure de licenciement pour impossibilité de reclassement.
- Analyser les cas particuliers : invalidité 2^e catégorie, fin d'IJ, RPS).

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas.
- Partage de pratique et mise en situation.
- Évaluation par quiz.